

Cour d'Appel de Paris  
Tribunal de Grande Instance [REDACTED]

N° Parquet : [REDACTED]  
N° de minute : [REDACTED]

## EXTRAIT DE DECISION PENALE

[REDACTED] **Jérémy**, [REDACTED]  
né le 13 mai 1988 à CRETEIL (Val-De-Marne)

adresse : [REDACTED]

type de décision : jugement contradictoire

a été relaxé pour :

- 5708 CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE L'ANNULATION JUDICIAIRE DU  
PERMIS DE CONDUIRE faits commis à ST THIBAUT DES VIGNES le 2 mars 2017  
prévus par ART.L.224-16 §I C.ROUTE.

et réprimés par ART.L.224-16 §I,§II, ART.L.224-12 C.ROUTE.

- 1247 CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE :  
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40  
MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis à ST THIBAUT DES VIGNES le 2 mars 2017

prévus par ART.L.234-1 §I,§V C.ROUTE.

et réprimés par ART.L.234-1 §I, ART.L.234-2, ART.L.224-12 C.ROUTE.

Dit n'y avoir lieu à la confiscation du véhicule

Edité le 2 juin 2017

